



ATD concerne la procédure utilisée

Par **camillja**, le **19/03/2009** à **11:56**

bonjour

Contribuable et mensualisée concernant mes impôts sur le revenu, j'ai sollicité les impôts de ma ville pour obtenir un échelonnement concernant les impôts taxe foncière et habitation par courrier, car je suis au chômage longue durée et ma situation est donc difficile.

Sur mon courrier un mot griffonné par le comptable stipule paiement en trois fois max. (mars, avril mai) j'envoie la semaine dernière mon premier versement. Versement va bien entendu être débité lui. Malgré cela je reçois (courrier parti le 11.03.09 des impôts reçu le 18.03.09!) un ATD sans avoir été de quelque façon avertie. Cet ATD a été adressé à l'employeur de mon époux directement. Nous avons tjrs payé nos impôts malgré nos difficultés. Mon mari est très affecté par cette démarche et en a fait presque un malaise. Pour ma part, je me suis rendue aux impôts le responsable n'a pas jugé utile de me recevoir (cas non assez intéressant) et j'ai presque été incendiée par le comptable qui malgré le mot griffonné par lui sur mon courrier me stipule que le paiement en trois fois comme il l'a indiqué ne signifie pas accord systématique. Bref j'ai l'impression qu'on joue sur les mots, qu'on profite de la difficulté des personnes quand elle est avérée et qu'on essaie de les "humilier" encore davantage. Je ne comprends pas cela. Que dois je faire face à une telle situation? Merci de votre réponse.